

Conseil d'administration du 16 décembre 2022	
2022-411	Point n°2 Approbation du procès-verbal du CA du 18 novembre 2022
2022-412	Point n°3 Approbation du budget initial 2023 ANNULE
2022-413	Point n°3.1 Approbation du budget fondation ANNULE
2022-414	Point n°3.2 Approbation du budget UNIF ANNULE
2022-415	Point n°3.3 Approbation du budget Consolidé dont SAIC ANNULE
2022-416	Point n°4.2 Approbation des adhésions 2023
2022-417	Point n°5 Approbation de la politique de recouvrement différenciée selon les enjeux
2022-418	Point n°7 Approbation de la prolongation extension des horaires d'ouverture BU au 31 mars 2023
2022-419	Point n°9 Approbation de l'augmentation participation financière USPN frais repas
2022-420	Point n°10 Approbation du plan de sobriété énergétique
2022-421	Point n°11 Approbation redevance sport personnels et membres associés du DAPS 2022-2023
2022-422	Point n°12.1 CFVU Approbation des capacités d'accueil Parcoursup ANNULE
2022-423	Point n°12.2 CFVU Approbation des données obligatoires plateforme candidature master 1
2022-424	Point n°12.3 CFVU Approbation des examens des données obligatoires plateforme trouver mon master
2022-425	Point n°12.4 CFVU Approbation du délai des demandes de remboursement des droits d'inscription
2022-426	Point n°12.5 CFVU Approbation de la délocalisation diplôme licence professionnelle management
2022-427	Point n°12.6 CFVU Approbation de l'ouverture nouveau parcours En France parcours Anglophone
2022-428	Point n°12.7 CFVU Approbation répartition des places MMOP pour 2022-2023
2022-429	Point n°12.8 CFVU Approbation de la création DIU international Prise en soin VIH et Tuberculose RDC
2022-430	Point n°13.1 Approbation de l'attribution complément financement bourse au mérite ED Gaillière

Délibération 2022-411
Conseil d'administration
Séance du 16 décembre 2022

POINT N°2 : Approbation du procès-verbal du 18 novembre 2022

Visa :

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université Paris XIII, dénommée USPN
Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, approuvent le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2022, tel qu'annexé à la présente délibération.

Votants présents ou représentés : 27

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouquere

PROCÈS-VERBAL

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD

Séance du 18 novembre 2022

Approuvé par le Conseil d'administration du 16 décembre 2022

Collège « A »

Monsieur Christophe FOUQUERÉ

Monsieur Thierry BAUBET, représenté par Monsieur Christophe FOUQUERÉ

Monsieur Marie-Christophe BOISSIER

Monsieur Guilhem BOUSQUET

Monsieur Guy DIRRAS, représenté par Madame Vanessa CASTEJON

Madame Pascale GARNIER

Collège « B »

Madame Vanessa CASTEJON

Monsieur Rushed KANAWATI

Madame Isabelle LIOTARD, représentée par Monsieur Rushed KANAWATI

Madame Milena SALERNO

Collège « BIATSS »

Madame Judith ABSALON, BIATSS en action

Madame Sandrine CARON, Paroles de BIATSS

Madame Moïsette BANUALINA OUMBA, UNSA

Madame Mélanie DAVID, sans affiliation syndicale

Monsieur Mamadou DEMBELE, Avec Samuel MAYOL pour une université humaine

Madame Noëlle LEROUX, CGT

Collège Personnalités Extérieures

Madame Florence LAROCHE, Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis

Monsieur Sylvain GOLDSTEIN, CGT 93

Monsieur Manuel GUILLAIN, Groupe L'Oréal

Madame Marie-Hélène PAPILLON, CNRS, représentée par Monsieur *Christophe FOUQUERÉ*

Membres de droit

Madame Veranne NJIKE, Représentante de la Rectrice déléguée (Visio)

Monsieur Pascal PAIN, Agent comptable

Madame Gwenaëlle VERSCHEURE, Directrice Générale des Services

Invités permanents

Monsieur Étienne ANDRÉ, Directeur des affaires financières

Madame Nathalie COUTINET, Directrice de l'UFR Sciences économiques et de gestion

Madame Nathalie CHARNAUX, Directrice de l'UFR SMBH

Madame Anne FAUCHON, Directrice de l'UFR DSPS

Madame Christine FERNANDEZ, Cheffe de cabinet

Monsieur Bernard FROMENT, Administrateur provisoire de l'IUT de Saint-Denis

Madame Sabrina JUILLET GARCON, Directrice de l'UFR LLSHS

Monsieur Goran KAYMAK, Vice-Président étudiant

Monsieur Hamid LIMANI, Directeur de l'IUT de Bobigny

Madame Malika LITIM, Vice-Présidente Conditions de travail

Madame Annie MALECKI, Directrice de la Bibliothèque universitaire

Monsieur Bruno MANIL, Directeur de l'Institut Galilée

Madame Pascale MOLINIER, Vice-présidente de la Commission de la Recherche

Monsieur Homère NKAWO, Directeur de l'IUT de Villetaneuse

Monsieur Olivier OUDAR, Vice-Président de la Commission de la formation et de la vie universitaire

Monsieur Ludovic RAFFIN-MARCHETTI, Directeur du Département d'activités physiques et sportives

Ordre du jour

1.	Informations générales	5
2.	Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022	5
3.	Approbation du budget rectificatif 2	5
4.	Approbation de l'exonération partielle des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires	10
5.	Informations concernant les décisions émanant de la Commission de la recherche du 11 octobre 2022	11
6.	Informations et approbations concernant les décisions émanant de la Commission Formation et Vie Universitaire du 13 octobre 2022	13
7.	Questions diverses	14

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de Christophe FOUQUERÉ.

1. Informations générales

Christophe FOUQUERÉ

Bonjour à tous, je souhaite vous soumettre deux questions diverses. La première concerne une motion relative au budget rectificatif, la seconde le dépôt d'une demande de subvention auprès de la région Île-de-France pour la conservation du patrimoine. En effet, la région exige que le dossier soit validé par le Conseil d'administration.

Je vous informe que Fabrice CHAVAROT est remplacé par Madame Moïsette BANUALINA OUMBA. Je suis heureux de l'accueillir dans cette instance. Par ailleurs, depuis le 1^{er} octobre, Étienne ANDRÉ est notre nouveau directeur des affaires financières.

Enfin, je dois malheureusement vous annoncer 3 décès. Tout d'abord, celui de Gaston GROSS, qui avait pris sa retraite il y a quelques années, et qui avait créé le laboratoire LDI, devenu LLI. Nous avons travaillé ensemble en informatique linguistique. Nous déplorons également la disparition de Madame DAVID, maître de conférences à l'UFR SMBH.

Nathalie CHARNAUX

C'est une collègue qui a fait une partie de sa carrière à l'étranger et qui était très appréciée. Elle est partie très très vite et nous avons tous été bouleversés.

Christophe FOUQUERÉ

Enfin, nous regrettons le décès de Jean-Pierre PINEL, professeur de psychologie qui avait pris sa retraite il y a un an. Il était très apprécié de ses collègues, des étudiants et de ses doctorants.

Pascale MOLINIER

Une journée d'hommage autour de l'œuvre de Jean-Pierre PINEL sera organisée le 28 mars 2023.

Christophe FOUQUERÉ

Je vous propose d'observer une minute de silence pour ces 3 personnes.

Le Conseil d'administration observe une minute de silence.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022

Christophe FOUQUERÉ

Je soumetts à votre approbation le procès-verbal de notre réunion du 30 septembre 2022.

Les membres du Conseil d'administration approuvent le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2022 à l'unanimité.

3. Approbation du budget rectificatif 2

Étienne ANDRE

Le fait principal de ce 2^e budget rectificatif est l'augmentation, après une longue période de gel, du point d'indice des fonctionnaires de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022.

La subvention pour charge de service (SCSP) augmente de 471 137 € et l'université bénéficie de 282 125 € supplémentaires au titre de la prolongation de contrats doctoraux issus de 2020. Des ventes supplémentaires à l'université numérique d'Île-de-France ont été enregistrées à hauteur de 129 000 €, 63 394 € de contrats d'apprentissage sont attendus en partenariat avec le CFA Sup-2000 et nous espérons 39 000 € supplémentaires au titre de la taxe d'apprentissage. La CVEC n'a pas été réévaluée à l'occasion de ce BR2.

En termes de dépenses, la principale modification porte sur la hausse de la masse salariale, à hauteur de 3 443 182 €. Cette augmentation est en grande partie financée par le redéploiement de crédits de fonctionnement (1 705 183 €) et d'investissement (241 880 €). Avec Madame la Directrice Générale des Services, nous travaillons à améliorer la précision de nos prévisions.

Nous utilisons les possibilités offertes par dichotomie entre autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP) pour améliorer la fluidité des opérations et la lisibilité des comptes. Les AE sont en nette hausse par rapport aux années précédentes.

Les mouvements les plus importants concernent des transformations de crédits. Par exemple, 333 190 € de crédits d'investissement seront dépensés en fonctionnement pour la direction des services informatiques (150 000 €), l'UFR DSPS (36 000 €) et l'IUT de Saint-Denis (147 000 €), et 7 453 € de crédits de masse salariale seront transformés en crédits de fonctionnement à l'IUT de Saint-Denis.

La sous-consommation des CP après réévaluation en cours d'exercice permet de dégager 3 288 000 €. Ils serviront à financer l'essentiel des mesures nouvelles du BR2, sans creuser le déficit de l'établissement tel qu'il a été prévu au BR1 (10 M€).

Gwenaëlle VERSCHEURE

Je confirme qu'il n'est pas nécessaire de maintenir dans le budget les CP qui ne seront pas consommés, ce qui nous donne des marges de manœuvre financières.

Étienne ANDRÉ

En termes de masse salariale, la hausse du point d'indice au 1^{er} juillet 2022 représente une charge supplémentaire de 2 213 597 € sur les 6 derniers mois de l'année. Cette mesure ne sera pas compensée par l'État en 2022. Les changements de règle dans le versement des primes des enseignants-chercheurs se traduisent par une hausse des dépenses de 415 837 €, le budget des heures complémentaires augmente de 392 070 € à la suite de la réévaluation des besoins (+3 %), l'indemnité de télétravail versée aux personnels BIATSS représente 244 015 €, pris en charge par l'État dans le cadre de la SCSP. En revanche, la revalorisation de 5 % des BIATSS contractuels (105 000 €) et la revalorisation de 8 % de l'IFSE des BIATSS en octobre (62 253 € pour 3 mois) ne sont pas financées par la SCSP puisque ce sont des initiatives de l'université. Elles sont financées sur ses fonds propres.

Il n'y a pas de changement significatif sur la structure des emplois. Il n'y a aucun CDI sous plafond d'État mais des CDD pour un coût de 26 M€. Hors plafond, la masse salariale des titulaires représente 7 M€, celle des CDI de droit public 1,20 M€ et celle des CDD 6,37 M€.

Le total des dépenses est estimé à 218 875 662 € et celui des recettes à 208 072 472 €, soit un solde budgétaire négatif de 10 803 190 €, en amélioration de 190 000 € par rapport au BR1.

La rectrice a accordé à l'université une autorisation de déficit.

Le résultat net comptable sera négatif de 1,70 M€, la CAF s'élèvera à 260 000 €, en baisse de 1,70 M€ par rapport à 2021 et le fonds de roulement devrait également diminuer.

Nous avons récemment reçu de la tutelle la notification d'un financement de 1,06 M€ pour faire face à la hausse du coût de l'énergie en 2022. Cette somme n'est pas intégrée dans le BR2. Par ailleurs, les mesures prises par l'université l'été dernier pour faire face à la crise de l'énergie semblent, à ce stade, suffisantes.

Christophe FOUQUERÉ

Ce nouveau financement devrait être versé au mois de décembre. Pour 2023, les dépenses énergétiques risquent d'exploser. En effet, l'État a changé de fournisseur d'énergie et s'est tourné vers EDF. Il devrait néanmoins nous soutenir.

Trop souvent, les composantes et les services de l'université considèrent que les AE sont équivalentes au CP. Si les AE doivent être égales aux CP pour la masse salariale, ce n'est pas le cas pour le fonctionnement et les investissements. Un raisonnement différencié facilite une gestion pluriannuelle des investissements.

Gwenaëlle VERSCHEURE

Je précise que, pour être sincère, un budget doit couvrir les AE qui ont déjà été passées avant d'en autoriser de nouvelles.

Christophe FOUQUERÉ

Le compte financier 2022 sera présenté au mois de mars 2023. Il devrait être moins élevé qu'en 2021, en raison de la suppression de CP.

Enfin, la hausse du point d'indice de 3,5 % ne couvre pas celle de l'inflation et elle n'est pas compensée par la tutelle. Dans la mesure de ses moyens, l'université a essayé d'améliorer la situation de ses personnels.

Pour marquer la non-compensation de la hausse du point d'indice, je vous soumetts la motion suivante :

« Le Conseil d'administration de l'université Sorbonne Paris Nord, réuni ce 18 novembre 2022, tient à manifester son incompréhension la plus totale quant à l'obligation de financer sur ses propres ressources une mesure décidée par l'État. Cette revalorisation du point d'indice, nécessaire et largement attendue, grève son budget de 2,20 M€ pour 2022. Or, l'USPN a un besoin criant de financement pour, entre autres, réhabiliter ses locaux. Cette ponction entrave des actions pourtant essentielles à l'établissement. »

Sandrine CARON

Sommes-nous certains que la hausse sera compensée en 2023 ?

Christophe FOUQUERÉ

C'est ce que le ministère nous indique.

Gwenaëlle VERSCHEURE

Cette compensation est inscrite dans le PLF 2023.

Sandrine CARON

Chaque fin année, j'observe que des services achètent n'importe quoi pour dépenser leurs crédits, de crainte qu'ils soient amputés l'année suivante. Or un budget non dépensé ne se traduit pas par une diminution l'année suivante.

Christophe FOUQUERÉ

Je partage ta position. Par conséquent, il est d'autant plus important de faire le point, avec chaque composante et avec chaque service, sur leurs besoins de CP d'ici la fin de l'année.

Sandrine CARON

Pouvez-vous préciser pourquoi de la masse salariale a été transformée en fonctionnement et en investissement ?

Étienne ANDRÉ

Ces opérations ont été effectuées à la demande des composantes et concernent de très petites sommes, de quelques milliers d'euros. Elles ont permis de répondre à un besoin urgent en fonctionnement en profitant par exemple d'un emploi non pourvu.

Noëlle LEROUX

La motion est très bien mais je suggère que nous supprimions la référence aux conséquences bâtimentaires, qui risquent d'être considérées comme secondaires par le ministère.

Par ailleurs, j'estime qu'il est inadmissible que l'État ne finance pas la hausse du point d'indice en 2022 et que celle-ci pèse sur le budget de l'établissement. Par conséquent, la CGT ne votera pas pour ce budget rectificatif.

Nathalie CHARNAUX

Pouvez-vous détailler la réallocation des CP non consommés à hauteur de 3,30 M€ ?

Étienne ANDRÉ

Nous avons recensé les CP non utilisés dans les différents services et non avons décidé de geler les 10 plus gros reliquats. Il y aura sans doute d'autres CP qui ne seront pas dépensés d'ici la fin de l'année, ce qui réduira notre déficit.

Christophe FOUQUERÉ

Cette démarche n'interdit pas aux composantes de dépenser. Par exemple, les AE décidées au mois de décembre ne se traduiront par des paiements qu'en 2023. Il est donc possible de geler, par un jeu d'écriture, un certain nombre de CP sur 2022.

Mélanie DAVID

Je m'abstiendrai sur le budget rectificatif.

Par ailleurs, au début de l'ancienne mandature, il y avait un trou dans la caisse de 3,70 M€ qui a été présenté comme une erreur de fichier Excel. Où est passé cet argent ?

Christophe FOUQUERÉ

En 2017, le budget initial validé par le Conseil d'administration n'était pas sincère et l'instance avait dû voter un nouveau budget cohérent. Le trou auquel vous faites allusion était lié à un jeu d'écriture et non à un trou de trésorerie.

L'université dispose d'un fonds de roulement mobilisable qui lui permet de réaliser certaines dépenses. Après avoir été complété, il a été utilisé pour réaliser des travaux. Il n'y a aucune relation entre ce qui s'est passé en 2017 et la situation aujourd'hui. Ce sont les CP non utilisés qui permettent de « masquer » la prise en charge par l'université de l'augmentation du point d'indice. Pour 2023, la situation risque d'être difficile si la tutelle ne nous alloue pas une somme suffisante pour compenser l'explosion du prix des fluides.

Mélanie DAVID

Cette soi-disant erreur a encore des conséquences. En effet, de nombreux enseignants n'ont pas été payés de leurs heures supplémentaires en temps et en heure et l'université a recruté de nombreux contractuels pour diminuer ses charges patronales. La situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui résulte des erreurs qui ont été faites au cours des années précédentes.

Christophe FOUQUERÉ

Je reconnais que l'équipe précédente a commis une erreur d'estimation budgétaire en 2017.

Notre université est aujourd'hui en difficulté car elle n'a pas bénéficié, comme d'autres universités de banlieue récentes, de la manne du plan Campus 2000 de plusieurs centaines de millions d'euros. qui a essentiellement bénéficié aux établissements parisiens. Nous n'avons pas non plus bénéficié d'opérations d'envergure comme celle du Campus de Saclay, ni de financements significatifs à travers les différents PIA.

Goran KAYMAK

Quelles sont, au-delà du point d'indice, les hausses que subit l'établissement ?

Christophe FOUQUERÉ

Nous subissons la hausse du point d'indice, les autres éléments relèvent de décisions qui ont été prises par l'université : augmentation de la prime IFSE des personnels BIATSS, mise en place de nouveaux critères de rémunération des personnels contractuels, paiement anticipé d'une partie des heures complémentaires.

Goran KAYMAK

La capacité d'autofinancement annoncée est-elle brute ou nette ?

Étienne ANDRÉ

Nous prévoyons une capacité d'autofinancement en baisse de 1,70 M€ par rapport à 2021. Ce qui est important, c'est le niveau des réserves de l'établissement. Le rectorat considère qu'elles sont suffisantes voire confortables avec une trésorerie correspondant à un mois de fonctionnement.

Christophe FOUQUERÉ

L'université est engagée dans de lourdes opérations de construction et nous sommes très attentifs aux impacts de ces projets sur notre trésorerie.

Pascale GARNIER

Je soutiens cette motion, elle me paraît indispensable. En termes d'argumentation, j'ajouterai que l'USPN souffre d'un sous-financement global.

Marie-Christophe BOISSIER

Alors que nous sommes un établissement autonome, je suis surpris que nous soyons contraints d'assumer une décision, celle de la hausse du point d'indice, qui ne nous appartient pas. Je suis favorable à cette motion mais je m'étonne de la douceur de notre réaction.

Qu'a dit France Universités et quelle est la position des autres établissements ? Certaines universités envisagent-elles de ne pas voter de motion ?

Christophe FOUQUERÉ

France Universités a publié un communiqué modéré et la plupart des établissements ne voteront pas de motion.

Marie-Christophe BOISSIER

Je considère que c'est politiquement très maladroit.

Christophe FOUQUERÉ

Je précise qu'il n'y a presque jamais de vote au sein de France Universités. C'est son président et le bureau qui décident de réagir ou non aux décisions de l'État.

Comme je l'ai dit, la situation des universités est différente. Les IdEx ou les plans Campus créent des disparités entre les établissements. Par exemple, Dauphine, qui dispose de 15 M€ de ressources propres, finance une nouvelle aile pour un coût de 140 M€.

Marie-Christophe BOISSIER

Nous avons la chance de disposer d'un service de communication et je suggère que nous fassions un peu de bruit sur ce sujet.

J'observe par ailleurs que si nous n'avions pas identifié un certain nombre de non-dépenses, la situation financière de l'établissement aurait été catastrophique.

Christophe FOUQUERÉ

Puisque l'État nous l'a demandé, nous aurions assumé cette dépense. Si elle s'était traduite par une détérioration trop importante de notre compte financier, il aurait appartenu à la tutelle de réagir.

Je suis favorable à ce que nous fassions du bruit mais la directrice de la communication est actuellement absente pour raisons de santé.

Rushed KANAWATI

Je m'associe à la motion et je pense que nous ne devons pas mentionner les conséquences de la décision de la tutelle sur un poste précis.

Comment l'établissement envisage-t-il de réduire sa consommation énergétique ? De nombreuses universités ont décidé de fermer certains jours et de privilégier l'enseignement à distance. Que prévoit l'USPN ?

Christophe FOUQUERÉ

Nous avons commencé à changer les chaudières du site de Villetaneuse. Nous allons également généraliser le changement des portes extérieures et remplacer toutes les lampes par des LED.

J'ai signé hier le nouveau contrat avec EDF pour 2023 et j'ai constaté que l'augmentation était plus importante que celle que nous avions anticipée.

Je vous soumetts le budget rectificatif n° 2 de l'université consolidée pour 2022.

Le budget rectificatif n° 2 de l'université consolidée pour 2022 est adopté à la majorité. 2 administrateurs ont voté contre et 1 s'est abstenu.

Je vous invite maintenant à vous prononcer sur la nouvelle version de la motion.

« Le Conseil d'administration de l'université Sorbonne Paris Nord, réuni ce 18 novembre 2022, tient à manifester son incompréhension la plus totale quant à l'obligation de financer sur ses propres ressources une mesure décidée par l'État. Cette revalorisation du point d'indice, nécessaire et largement attendue, grève son budget de 2,20 M€ pour 2022. Cette ponction entrave des actions pourtant essentielles à l'établissement, alors même que son sous-financement est reconnu, y compris par la Cour des comptes. »

Noëlle LEROUX

Le terme « incompréhension » me semble un peu faible. Nous sommes en colère et nous nous indignons.

Christophe FOUQUERÉ

Le texte me semble équilibré.

La motion est adoptée à l'unanimité.

Au-delà du budget consolidé, nous devons également nous prononcer sur les budgets rectificatifs du SAIC, de l'UNIF et de la Fondation.

Le budget rectificatif n° 2 du SAIC pour l'année 2022 est adopté à l'unanimité.

Le budget rectificatif n° 2 de l'UNIF pour l'année 2022 est adopté à l'unanimité.

Le budget rectificatif n° 2 de la fondation pour l'année 2022 est adopté à l'unanimité.

4. Approbation de l'exonération partielle des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires

Christophe FOUQUERÉ

Je rappelle qu'une loi prévoit que certains étudiants extracommunautaires payent des droits d'inscription 6 fois plus élevés que les étudiants de l'Union européenne. Depuis plusieurs années, l'université a décidé de les exonérer partiellement de cette obligation. Cette faculté est encadrée, elle ne doit pas dépasser 10 % du nombre total d'étudiants et elle dépend du nombre d'étudiants boursiers de l'établissement. Les étudiants qui sont depuis au moins deux ans dans un foyer fiscal français sont exemptés de cette augmentation, comme ceux qui disposent d'une bourse de leur gouvernement ou qui sont issus d'un pays qui a signé un accord avec la France. Nous ne disposons pas toujours de ces informations et il est nous est difficile de calculer le pourcentage d'étudiants éligibles.

Je souligne que ce sujet engage l'agent comptable et, à partir du 1^{er} janvier 2023, le président de l'université sur leurs deniers propres. Je vous propose néanmoins de valider l'exonération partielle des droits des étudiants extracommunautaires.

Goran KAYMAK

Pour être cohérents avec les valeurs portées par l'université, nous devons nous efforcer à trouver, pour les années qui viennent, un système qui ne discrimine aucun étudiant.

Christophe FOUQUÉRÉ

Je vous soumetts l'exonération partielle des droits des étudiants extracommunautaires.

L'exonération partielle des droits des étudiants extracommunautaires est approuvée à l'unanimité.

5. Informations concernant les décisions émanant de la Commission de la recherche du 11 octobre 2022

Pascale MOLINIER

Nous avons voté un budget de 220 000 € pour le financement des projets d'établissement et nous avons examiné les dossiers de demandes de financement. 19 projets expérimentaux, 9 projets non-expérimentaux et le projet « Hôpital expérimental Jean Verdier » nous ont été soumis. Les projets expérimentaux peuvent bénéficier d'une enveloppe maximale de 15 000 € et les projets non-expérimentaux de 7 000 €.

Nous avons retenu 13 projets expérimentaux, le projet « Hôpital expérimental Jean Verdier » et 6 projets non-expérimentaux.

Par ailleurs, la Commission de la recherche tient à souligner la grande qualité des dossiers et des auditions.

Enfin, à la demande de 2 de ses membres, la Commission de la recherche a voté, à l'unanimité, une motion de soutien au peuple iranien :

« Le 13 septembre 2022, la police des mœurs iranienne a arrêté une étudiante de 22 ans nommée Mahsa Amini, aussi connue sous le nom de Zhina Amini, parce qu'elle aurait mal porté son voile islamique. Le 16 septembre elle décédait à la suite des violences commises par les policiers à son encontre. Depuis ce jour un large mouvement de protestation féministe a gagné tout l'Iran avec pour slogan principal « Femme, Vie, Liberté ». Les femmes iraniennes se battent avec un courage incroyable pour défendre leurs libertés contre une dictature théocratique qui utilise tous les moyens pour les réprimer. Ces derniers jours, le mouvement entrant dans sa cinquième semaine de résistance a gagné en ampleur en étendant ses revendications à l'ensemble des libertés civiles et au changement de régime politique.

Nous, Commission de la recherche de l'Université Sorbonne Paris Nord, joignons nos voix à celles d'autres universités et organisations académiques en France et à travers le monde pour apporter notre soutien au peuple iranien dans son combat. Nous réaffirmons aux côtés des Iraniennes en lutte notre attachement à la vie et à la liberté. »

Nathalie CHARNAUX

Je vous félicite pour le vote de cette motion !

Je pense qu'il serait intéressant de communiquer aux directeurs de composantes les décisions sur les financements de soutien à la recherche accordés par la Commission de la recherche. En effet, je n'ai pas été informée du soutien au projet « Hôpital expérimental Jean Verdier » alors que l'UFR apporte depuis longtemps son soutien à cet hôpital. J'espère que mes collègues cliniciens sont au courant de ce BQR mais ce sujet n'a pas été abordé au cours du comité de pilotage qui s'est réuni hier.

Pascale MOLINIER

Je suis étonnée car j'ai fait circuler l'information.

Christophe FOUQUÉRÉ

Tu as raison de souligner ce point et je pense qu'il faudrait renforcer les liens entre l'hôpital et l'université, qui ne doivent pas dépendre uniquement de la doyenne de l'UFR SMBH.

Marie-Christophe BOISSIER

Il est en effet important qu'il y ait un bloc solidaire de l'académie face à l'hôpital. Nous avons beaucoup de chance de faire partie du CHU de Paris, car, dans les CHU de province, les facultés de médecine et les universités sont passées au second rang des priorités.

Il est extrêmement important que face aux directions hospitalières, l'université et la faculté de médecine soient présentes et informées. N'oublions pas que l'APHP s'arroge des droits, des concepts, des principes auxquels elle n'a pas droit car elle est incompétente et inefficace en termes de recherche. L'APHP mène peu d'actions en faveur de la recherche et elle s'approprie les actions conduites par les facultés de médecine. Elle a osé créer des départements hospitalo-universitaires, qui n'ont pourtant rien d'universitaire. 95 % des hospitalo-universitaires se sont prononcés pour la disparition de ces départements mais l'APHP envisage de les conserver.

Nous sommes régis par des lois, des ordonnances et des décrets qui datent de 62 ans et qui sont très efficaces, s'ils sont appliqués, pour que l'université soit présente à l'hôpital.

Nathalie CHARNAUX

Il faut en effet plus de liens entre l'université, l'hôpital et l'UFR. C'est pourquoi je demande que les directeurs de composantes soient informés de la réussite de projets touchant la recherche hospitalière.

Guilhem BOUSQUET

Je rappelle que toutes les décisions émanant des conseils centraux des hôpitaux sont envoyées aux universitaires sur leur adresse électronique de l'université Paris XIII. Certains hospitalo-universitaires devraient peut-être apprendre à ouvrir cette boîte mail.

Christophe FOUQUERÉ

Gérer tous les envois en double est un peu lourd. Nous avons imaginé un transfert automatique des messages reçus sur les adresses de l'université Paris XIII vers les adresses de l'APHP mais c'est également compliqué.

Nathalie CHARNAUX

Nous transférons les mails les plus importants à nos collègues sur leur adresse APHP.

Anne FAUCHON

Je regrette que les directeurs de composantes et d'UFR ne soient pas invités aux réunions de la Commission de la recherche.

Pascale MOLINIER

Je ne vois aucune objection à ce que les responsables d'UFR assistent aux Commissions de la recherche en session plénière.

Bruno MANIL

Le directeur adjoint de l'Institut Galilée, en charge de la commission recherche de la composante, est invité.

Anne FAUCHON

Mon vice-doyen à la recherche est invité mais je ne le suis pas.

Christophe FOUQUERÉ

Nous inviterons les responsables ou leurs représentants.

Je propose également que le Conseil d'administration s'associe à la motion de soutien au peuple iranien votée par la Commission de la recherche.

Marie –Christophe BOISSIER

Je suggère que nous actualisions le nombre de semaines.

La motion de soutien au peuple iranien est adoptée à l'unanimité.

Pascale MOLINIER

Je suis heureuse du débat que nous avons eu et je tiens à souligner que le projet de l'hôpital Jean-Verdier nous tient particulièrement à cœur.

6. Informations et approbations concernant les décisions émanant de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 13 octobre 2022

6.1 Approbation de la convention avec l'Université des Sciences et des Technologies de Hanoï, Vietnam, pour la licence Sciences de la Vie

Olivier OUDAR

Il existe depuis longtemps une convention entre l'USPN et cette université. Elle porte sur les masters de mathématiques et l'Institut Galilée. Cette nouvelle convention facilitera la mobilité des étudiants de 3^e année de licence. Elle comprend aussi une mobilité des enseignants de l'USPN à Hanoï, notamment en chimie organique. Les séjours des étudiants seront pris en charge par des dispositifs Erasmus +, l'USPN n'ayant à payer que le transport des enseignants.

La convention avec l'Université des Sciences et des technologies de Hanoï (USTH) - Vietnam pour la licence Sciences de la Vie est approuvée à l'unanimité.

6.2 Approbation de la mise en place des UE libres de Physique, de Mathématiques et de SVT

Ces UE libres permettraient aux étudiants, notamment en sciences humaines et sociales, qui souhaitent se diriger vers les métiers de l'enseignement primaire, d'acquérir une culture scientifique avec les sciences expérimentales et de se préparer au master MEEF.

Christophe FOUQUERÉ

On peut regretter que la formation ne laisse pas une place suffisante aux sciences expérimentales.

La mise en place des unités d'enseignement libres de Physique, de Mathématiques et de SVT est approuvée à l'unanimité.

6.3 Approbation des tarifs des stages du département des activités physiques et sportives (DAPS)

Olivier OUDAR

Les tarifs en vigueur en 2021-2022 sont maintenus pour la nouvelle année universitaire.

Christophe FOUQUERÉ

Je propose qu'à l'avenir nous examinions les tarifs du sport en juin/juillet et non à l'automne quand l'année universitaire a déjà commencé.

Les tarifs des stages du département des activités physiques et sportives (DAPS) sont approuvés à l'unanimité.

6.4 Approbation du remplacement d'un groupe de formation initiale par un groupe de formation en apprentissage pour le parcours Gestion Entrepreneuriat et Management d'Activité à l'IUT de Villetaneuse

Il s'agit bien de la transformation et non de la création d'un groupe.

Olivier OUDAR

Ce changement a des impacts budgétaires.

Le remplacement d'un groupe de formation initiale par un groupe de formation en apprentissage pour le parcours Gestion Entrepreneuriat et Management d'Activités à l'IUT de Villetaneuse est approuvé à l'unanimité.

6.5 Approbation du changement de CFA de Sup2000 vers AFIA pour le master Métiers du multimédia et de l'internet (MMI)

Cette demande émane de l'UFR Communication. Je précise qu'AFIA travaille déjà avec l'Institut Galilée.

Le changement de CFA de Sup2000 vers AFIA pour le master Métiers du multimédia et de l'internet (MMI) est approuvé à l'unanimité.

6.6 Approbation de la création d'un parcours BUT3 « Animation sociale et socioculturelle (ASSC) » formation en apprentissage en remplacement de la licence professionnelle ASSC actuelle

Christophe FOUQUERÉ

Je vous propose de modifier l'intitulé de la délibération en mentionnant, à la place de la création d'un parcours, le remplacement d'une licence professionnelle par un parcours BUT3.

Le remplacement de la licence professionnelle ASSC par un parcours BUT3 « Animation sociale et socioculturelle (ASSC) » en apprentissage est approuvé à l'unanimité.

6.7 Approbation de la création d'un parcours BUT3 pour le parcours « Villes et territoires durables (VTD) » formation en apprentissage

Olivier OUDAR

Nous pouvons également modifier la délibération. Il s'agit en effet non pas de la création d'un parcours mais de la transformation de la 3^e année du BUT3 en un parcours en alternance.

Christophe FOUQUERÉ

Pour préparer le prochain plan quinquennal, je souhaite que nous disposions d'une vision globale des situations.

La transformation de la 3^e année du BUT3 en un parcours en alternance « Villes et territoires durables (VTD) » est approuvée à l'unanimité.

6.8 Approbation du budget de fonctionnement des associations étudiantes

Olivier OUDAR

Sur la trentaine d'associations de l'université, une vingtaine a signé la charte. Celle-ci prévoit le versement d'une subvention de fonctionnement de 500 € sur le budget de la CVEC.

Le budget de fonctionnement des associations étudiantes est approuvé à l'unanimité.

6.9 Approbation de la création d'un diplôme d'État infirmier en pratique avancée (DEIPA) mention « urgences »

L'université propose déjà des DEIPA dans les maladies chroniques et en psychiatrie. Ces diplômes permettent à des infirmiers ayant plusieurs années de pratique d'accomplir des actes réservés aux médecins et d'obtenir le grade master. La première année serait commune aux 3 DEIPA et la seconde consacrée aux spécialités. Par la suite, ils peuvent poursuivre leurs études en thèse.

Christophe FOUQUERÉ

Ce point s'inscrit dans un cadre plus large sur les études infirmières. L'université souhaite proposer des formations de haut niveau, notamment des doctorats en sciences infirmières.

La création d'un diplôme d'État infirmier en pratique avancée (DEIPA) mention « urgences » est adoptée à l'unanimité.

7. Questions diverses

Mélanie DAVID

Depuis la rentrée, l'université de Corte propose des repas gratuits à tous les étudiants, y compris ceux qui ne sont pas boursiers, en collaboration avec le CROUS et la collectivité territoriale. Dans quelle mesure notre université pourrait-elle prendre la même initiative pour ses étudiants dont beaucoup sont dans une situation de précarité ?

Christophe FOUQUERÉ

C'est une très bonne initiative, nous en discuterons avec le CROUS. J'ai par ailleurs appris que de plus en plus d'étudiants et de personnels de l'université s'inscrivaient aux Restos du Cœur.

Nathalie COUTINET

Je confirme que de plus en plus d'étudiants sont en très grande difficulté sociale.

Sandrine CARON

Je suggère que nous rappelions aux étudiants qu'ils ont la possibilité de s'inscrire aux Restos du Cœur.

Christophe FOUQUERÉ

Je suis d'accord pour envoyer message aux étudiants qui habitent à Villetaneuse, Bobigny ou Saint-Denis.

Anne FAUCHON

Certains étudiants n'osent pas y aller aux Restos du Cœur.

Sandrine CARON

C'est vrai que certains ont du mal mais ils finissent par s'y résoudre.

Goran KAYMAK

Je vous remercie d'avoir soulevé ce point sur la précarité étudiante. Je rappelle que les étudiants peuvent bénéficier de tickets services à hauteur de 150 € et que le FSD social peut être sollicité.

Olivier OUDAR

J'ajoute que la CVEC a décidé de financer 3 logements d'urgence en partenariat avec le CROUS et que l'université peut prendre en charge des nuits d'hôtels pour éviter à des étudiants de dormir dehors.

Goran KAYMAK

Je rappelle que les repas à un euro ne sont pas réservés aux étudiants boursiers et qu'il est possible d'obtenir une dérogation pour en bénéficier.

Christophe FOUQUERÉ

Nous allons rappeler cette possibilité aux étudiants.

Milena SALERNO

L'accessibilité des informations est essentielle pour les étudiants.

Christophe FOUQUERÉ

La directrice de la vie universitaire est l'interlocutrice privilégiée pour toutes questions concernant la vie des étudiants. J'ai également demandé que les messages importants soient envoyés en français et en anglais pour une meilleure diffusion de l'information.

Goran KAYMAK

Je salue les efforts de l'université sur les logements d'urgence. Par ailleurs, la santé des étudiants est importante et je prépare l'intervention gratuite d'ostéopathes au mois de janvier.

Sandrine CARON

Je remercie la direction de l'université qui a trouvé en urgence une solution d'hébergement pour une étudiante.

Christophe FOUQUERÉ

Le bâtiment de l'Illustration, qui est utilisé par l'UFR SMBH et l'IUT de Bobigny est en cours de réhabilitation. Nous cherchons à le faire labelliser comme patrimoine d'intérêt régional, ce qui nous permettrait d'obtenir un financement de plusieurs centaines de milliers d'euros de la région Île-de-France. La chargée de mission patrimoine de la région réclame une délibération du Conseil d'administration pour compléter le dossier.

Noëlle LEROUX

Le classement a-t-il des conséquences ?

Christophe FOUQUERÉ

Pas à ma connaissance.

Sylvain GOLDSTEIN

Ce classement se traduira-t-il par la hausse des coûts de la rénovation en raison de contraintes spécifiques ?

Christophe FOUQUERÉ

La labellisation n'aura aucun effet sur le coût des travaux.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la demande de labellisation du bâtiment de l'Illustration au titre du patrimoine d'intérêt régional.

Milena SALERNO

J'attire votre attention sur les difficultés d'accès à l'IUT de Bobigny en transport en commun qui nuisent à son attractivité.

Nathalie CHARNAUX

Il me semble que les étudiants de Bobigny ont pris contact avec une association de covoiturage pour mettre en place des covoiturages gratuits.

Olivier OUDAR

Une association étudiante a en effet signé une convention avec Klaxit qui offre des solutions de covoiturage gratuit pour les étudiants mais aussi pour les personnels de l'université. Les chauffeurs sont rémunérés par la région Île-de-France.

La séance est levée à 11 heures 10.

Délibération 2022-416
Conseil d'administration
Séance du 16 décembre 2022

POINT N°4.2 : Approbation des adhésions supérieures à 5000 euros

Visa :

Vu le Code de l'éducation

Vu le Code de la commande publique,

Vu le décret n° 2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche

Vu la délibération du conseil d'administration du 11 décembre 2020 relative à la délégation de pouvoir au Président relative à l'adhésion à des associations

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent les adhésions récurrentes supérieures à 5000 euros pour l'année 2023 : ADIUT, AMUE, CPU, HAL, UNESS, UNIF, IGEU, pôles de compétitivité (Cap Digital, Systematic, Cosmetic Valley).

Votants présents ou représentés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fougère

Délibération 2022-417
Conseil d'administration
Séance du 16 décembre 2022

Point n°5 : Définition d'une politique de recouvrement proportionnée aux enjeux

Visa :

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique notamment son article 192,

Vu le livre des procédures fiscales, notamment ses articles L. 257 et L. 262,

Vu l'article L. 111-1 du code des procédures civiles d'exécution,

Vu l'article 123 de la loi n°2015-1786 du 29 décembre 2015 de finances rectificative pour 2015,

Projet de délibération :

Dans le cadre de son contrôle interne financier et comptable, l'université décide de mettre en œuvre une politique de recouvrement de ses créances basées sur les étapes suivantes :

- Etape 1 : Envoi de la facture ou du titre de recettes,
- Etape 2 : Envoi d'une lettre de rappel si le débiteur ne s'est pas acquitté de la somme due 30 jours après l'envoi de la facture,
- Etape 3 : Envoi d'une mise en demeure de payer si le débiteur ne s'est pas acquitté de la somme due 15 jours après l'envoi de la lettre de rappel,
- Etape 4 : Mise en œuvre d'une procédure d'exécution forcée via un huissier de justice.

La procédure de Saisie administrative à tiers détenteur (SATD) peut être mise en œuvre à tout moment après émission d'un titre de recettes.

Ces étapes sont indicatives et peuvent être adaptées en fonction du contexte et des enjeux.

Cette politique de recouvrement est adaptée aux enjeux financiers selon les seuils de mise en œuvre suivants :

- Mise en recouvrement hors droits au comptant (émission d'une facture) : 50 €
- Envoi d'une lettre de rappel : 50 €
- Envoi d'une mise en demeure de payer : 150 €
- Mise en œuvre d'une saisie administrative à tiers détenteur (SATD) :
 - Auprès d'un établissement bancaire : 150 €
 - Autres tiers détenteurs : 100 €
- Seuil à partir duquel un huissier de justice peut être requis : 5 000 €

Ces seuils s'apprécient créance par créance. Ils demeurent indicatifs.

Les précédentes dispositions décidées par délibération du 20 juin 2014 sont abrogées.

Nombres de votants : 27

Pour : 26

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prends pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Délibération 2022-418
Conseil d'administration
Séance du 16 décembre 2022

POINT N°7 : Approbation de la prolongation jusqu'au 31 mars 2023 du protocole d'accord actuel sur l'extension des horaires d'ouverture de la Bibliothèque Universitaire

Vu l'article L. 954-2 du code de l'éducation nationale
Vu le protocole d'accord du 3 décembre 2014 signé entre la direction de l'université et les élus du personnel de la BU
Vu le Protocole d'accord du 19 janvier 2015 signé entre la direction de l'université et les élus du personnel de la BU
Vu l'avis du Comité Technique du 15 mai 2018 portant sur le protocole d'accord sur l'extension horaire de l'ouverture de la BU
Vu la circulaire du président de l'université paris 13 en date du 5 juillet 2018 relative à l'ouverture en soirée de la BU pour le campus de Villetaneuse
Vu la délibération du Conseil d'administration du 28 mai 2021 relative à la reconduction du dispositif concernant les vacances de la bibliothèque universitaire
Vu la délibération du Conseil d'administration du 17 décembre 2021 relative à la reconduction du protocole d'accord sur l'extension des horaires d'ouverture de la bibliothèque universitaire
Vu l'avis du Comité Technique du 22 novembre 2022

Afin de permettre le paiement des permanences du soir et du week-end effectuées par le personnel de la bibliothèque universitaire, il est proposé de prolonger le protocole d'accord en cours jusqu'à la fin du 1^{er} trimestre 2023 suivant les modalités suivantes :

Campus de Bobigny :

Jour	Durée de la participation	Montant forfaitaire brut	Récupération horaire*
Samedi	9h-16h	175 €	10h30
Dimanche	8h45-16h30 10h15-18h	354 €	Pas de récupération

Campus de Villetaneuse :

Jour	Durée de la participation	Montant forfaitaire brut	Récupération horaire*
Lundi à vendredi	18h-20h	58 €	4h
Samedi	9h-16h	175 €	10h30

*En dehors du dimanche, les agents après déclaration en début d'année peuvent choisir la rémunération ou la récupération ou un système mixte.

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent la reconduction du protocole d'accord sur l'extension des horaires d'ouverture du service commun des bibliothèques jusqu'au 31 mars 2023.

Votants présents ou représentés : 27

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris 13



Délibération 2022-419
Conseil d'administration
Séance du 16 décembre 2022

POINT N°9 : Approbation de l'augmentation de la participation financière de l'USPN pour les frais de repas des agents au restaurant administratif de Villetaneuse

Vu l'avis du Comité technique du 22 novembre 2022
Vu les documents présentés au conseil d'administration

Une demande de révision des prix du marché pour la période du 01/09/2022 au 31/08/2023 a été présentée par la société Elior. Elle porte sur l'augmentation du prix du forfait repas de base de 6,50€TTC à 6,84€TTC soit 0,34€TTC d'augmentation (+5,189%).

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, approuvent l'augmentation de la participation financière de l'USPN pour les frais de repas des agents qui fréquentent le restaurant administratif de Villetaneuse afin de leur éviter toute charge financière supplémentaire.

Votants présents ou représentés : 27

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Délibération 2022-420
Conseil d'administration
Séance du 16 décembre 2022

POINT N°10 : Approbation du plan de sobriété énergétique

Vu le code de l'éducation,
Vu la circulaire n°6363- SG relative à la sobriété énergétique et à l'exemplarité des administrations de l'état
Vu la circulaire de la Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du 27 septembre 2022

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, approuvent le plan de sobriété énergétique, tel qu'annexé à la présente délibération.

Votants présents ou représentés : 27

Pour : 25

Abstention : 2

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouquere

PLAN DE SOBRIETE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16/12/2022



En application de la circulaire du MESR du 24 septembre 2022, l'USPN déploie des mesures de sobriété dans les domaines de l'immobilier, des équipements, de la mobilité, du tri et des achats. La liste des actions a été établie à partir de propositions institutionnelles et associatives, du travail des services et de propositions des commissions de développement durable existantes.

De nombreuses actions dépendent des possibilités de financement. L'USPN a répondu aux AAP Résilience 1 (pour le changement des chaudières à Villetaneuse par exemple) et à Résilience 2. Le CPER et le Plan de Relance avaient permis de financer des travaux importants à Villetaneuse et à Bobigny. D'une manière générale, des dossiers argumentés et chiffrés seront préparés en amont pour permettre des réponses rapides à des appels à projets.

Les possibilités et les délais de réalisation de ces actions dépendront cependant souvent des possibilités de financement. Le suivi des actions sera fait via les comités d'orientation stratégique Patrimoine et Informatique.

IMMOBILIER

INSTALLATION DE THERMOSTATS (2023)

Des thermostats sont en cours d'installation dans certains bâtiments de manière à contrôler la température dans les limites prévues (19°C en occupation, moins hors période d'occupation). Cette action a vocation à être généralisée partout où les dispositifs de chauffage s'y prêtent.

CHANGEMENT DES PORTES PALIERES (2023)

Des portes paliers ont été changées récemment, avec un impact positif sur la température, le confort comme la consommation d'énergie. Ces efforts seront généralisés là où les portes ne ferment pas automatiquement, ou mal. Cette action est intégrée à notre réponse à l'AAP Résilience 2 (294.000€).

ECLAIRAGES LED (EN COURS, 2023)

Le remplacement en cours des éclairages par des dispositifs LED sera généralisé à l'ensemble de l'université, en commençant par les lieux de circulation. Cette action est intégrée à notre réponse à l'AAP Résilience 2 (304.700€).

DOUBLE VITRAGE (2024)

Sauf nécessité de travaux de plus grande ampleur, les fenêtres simple vitrage seront remplacées par des fenêtres double vitrage.

CHAUDIÈRES CENTRALES (2023)

Les chaudières centrales à gaz du site de Villetaneuse ont été changées récemment, pour des modèles plus efficaces. Nous souhaitons changer également les chaudières des sites de Saint-Denis La Plaine et Bobigny. Cette action est intégrée à notre réponse à l'AAP Résilience 2 (670.000€).

GEOOTHERMIE (2024)

Le site de Villetaneuse devrait être raccordé en 2024 à un réseau de chaleur urbain par géothermie en cours d'étude par le SMIREC.

COMPTAGE DES FLUIDES (2024)

Un plan de comptage sera mis en œuvre de manière à mesurer les consommations de fluides à une granularité beaucoup plus fine que ce que nous sommes en mesure de faire en ce moment. Un tel plan permettra des diagnostics plus pertinents et une meilleure planification des rénovations.

SUPERVISION CBT ET CGT (2023)

Cette action est intégrée à notre réponse à l'AAP Résilience 2 (55.000€).

CHANGEMENT DES CTA (2024)

De nombreux amphithéâtres sont actuellement chauffés puis ventilés en extraction. Les centrales de traitement d'air (CTA) devront être changés pour des dispositifs avec échange de chaleur. Cette action est intégrée à notre réponse à l'AAP Résilience 2 (2.748.800€).

LIMITEURS DE DEBIT (2023)

Des limiteurs de débit seront installés sur les robinets afin de limiter la consommation d'eau potable.

PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES (2025)

L'installation de panneaux photovoltaïques, sur des toits par exemple, sera étudiée pour produire directement de l'énergie électrique.

ETUDES POUR LA RENOVATION (2023)

Les nouveaux bâtiments sont sobres, mais le parc immobilier est vieillissant (vétusté importante selon la cour des comptes) et doit très largement être rénové pour un meilleur confort et une meilleure efficacité énergétique. Si les façades de 2 bâtiments (MDE, Illustration) seront rénovés énergétiquement en 2025-2026, il est nécessaire de prévoir dès maintenant les études préalables pour la rénovation énergétique d'autres bâtiments : site de Saint-Denis place du 8 mai 1945, autres bâtiments du site de Villetaneuse, bâtiment "recherche" site de Bobigny, par exemple.

D'une manière générale, la rénovation demande des moyens financiers considérables mais soulève également des problèmes d'occupation de locaux pendant les travaux. Ces deux problèmes sont aggravés en présence d'amiante.

EQUIPEMENTS

EXTINCTION DES AFFICHEURS LUMINEUX (2023)

Tous les afficheurs seront paramétrés pour être éteints en dehors des heures d'occupation des locaux.

REPLACEMENT DES EQUIPEMENTS ENERGIVORES (2024)

Un inventaire des équipements énergivores sera réalisé (enseignement et recherche), en vue du remplacement des moins sobres. Une recherche d'économie d'énergie, commencée, doit être poursuivie pour chaque équipement de recherche (congélateurs etc), en exploitant les possibilités de mutualisation.

EXTINCTION AUTOMATIQUE DES ORDINATEURS (2023)

Les ordinateurs employés par les usagers (salles de TP) seront paramétrés pour une extinction automatique en dehors des périodes d'occupation des locaux.

VEILLE ET EXTINCTION AUTOMATIQUE DES PHOTOCOPIEURS (2023)

Les photocopieurs seront paramétrés pour des mises en veille rapides et des extinctions automatiques en dehors des périodes d'usage.

EQUIPEMENTS RESEAU EFFICACES (2024)

Depuis 5 ans, les équipements réseau sont en cours de remplacement par des modèles économes (EEE). Ce remplacement doit être finalisé à moyen terme.

REGROUPEMENT DE SERVEURS INFORMATIQUES (2025)

La salle des serveurs informatiques de la DSI est climatisée à 27°C mais les autres salles annexes sont souvent très énergivores. Il conviendra de regrouper les équipements dans la salle principale et pour ceux qui seraient éligibles, de les héberger dans le Data Center labellisé ESR en IDF.

VIRTUALISATION DES SERVEURS (2024)

L'accélération de la virtualisation des serveurs informatiques permettra de réduire le nombre de machines physiques.

VIRTUALISATION DES POSTES DE TRAVAIL (2024)

La poursuite de la virtualisation des postes de travail pédagogiques et administratifs permet d'en réduire la puissance et d'en allonger la durée de vie.

MOBILITE DES AGENTS ET DES ETUDIANTS

ARCEAUX A VELO (2023)

Des arceaux à vélo sont en cours de réalisation à Villetaneuse et à Bobigny. Le projet a été financé par la CEVEC (30.000€).

TRANSPORT FERRE (2023)

La nouvelle politique missions favorisera le transport ferré (moins de 4h, plus de 300km).

PLAN MOBILITE (2024)

Un plan mobilité sera établi pour mieux comprendre les usages et les besoins des usagers et personnels en termes de mobilité.

ABRIS VELOS (2024)

Le nombre d'arceaux sera augmenté en fonction des besoins observés, et des abris vélo couverts déployés là où ils apparaîtront le plus nécessaire. Certains de ces abris pourront être équipés de panneaux solaires pour la recharge de vélos électriques ou d'EDPM électriques.

BORNES DE RECHARGE SOLAIRES (2024)

Des bornes de recharge solaires seront installées pour les véhicules plus lourds, en particulier pour les véhicules de service.

TRI ET REEMPLOI

AUDIT DES PROCESSUS DE RECYCLAGE (2023)

Les processus liés au recyclage de chaque type de déchet sont audités sur chaque site avec les prestataires et collectivités territoriales.

RENOUVELLEMENT DES EQUIPEMENTS (2023)

Nous étudierons avec les parties prenantes comment ralentir le cycle de renouvellement des meubles et des ordinateurs.

REEMPLOI (2024)

L'Université achète trop de mobilier neuf et même si les anciens sont valorisés par des associations dans des filières de tri, le réemploi au sein de l'université doit être favorisé.

STRATEGIE D'ACHATS

Depuis 2 ans, tous les nouveaux marchés intègrent des clauses ou des critères sociaux et environnementaux. Des réflexions sont menées sur chaque marché pour optimiser la stratégie d'achat en regard d'objectifs de développement durable. Après un cycle de tous les marchés, cette pratique aura été généralisée. Un des marchés importants à venir est celui de la restauration du personnel (celle des étudiants relevant du CROUS).

Délibération 2022-421
Conseil d'administration
Séance du 16 décembre 2022

POINT N°11 : Approbation de la redevance sport pour les personnels et membres associés du Département des Activités Physiques et Sportives (DAPS) 2022-2023

Vu le code de l'éducation,
Vu les documents présentés au conseil d'administration

Les membres du conseil d'administration de l'université Paris XIII, dénommée USPN approuvent les tarifs de la redevance sport pour les personnels de l'Université et les membres associés au titre de l'année universitaire 2022-2023.

Redevance de 38 euros pour les personnels en activité
Redevance de 38 euros pour les anciens personnels
Redevance de 15 euros pour les anciens étudiants.

Votants présents ou représentés : 27

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président Sorbonne Paris Nord
Christophe Fouquere



Délibération 2022-423
Conseil d'administration
Séance du 16 décembre 2022

POINT N°12.2 CFVU : Approbation des données obligatoires de la plateforme de candidature à l'entrée du Master 1^{ère} année pour 2023-2024

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L612-6 et L712-3,
- Vu la loi N°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants,
- Vu la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat,
- Vu les documents approuvés par la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 1er décembre 2022
- Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, approuvent les données obligatoires de la plateforme de candidature à l'entrée en Master 1^{ère} année pour l'année universitaire 2023-2024 à savoir :

- les capacités d'accueil globale
- les capacités offertes limitées
- la composition de la commission de recrutement

Votants présents ou représentés : 27

Pour : 22

Abstention : 5

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président Sorbonne Paris Nord



Christophe Jouquera

Délibération 2022-424
Conseil d'administration
Séance du 16 décembre 2022

POINT N°12.3 CFVU : Approbation des données obligatoires de la plateforme « trouver mon master » (attendus, licences recommandées, critères de sélection)

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L612-6 et L712-3,
- Vu la loi N°2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et la réussite des étudiants,
- Vu la loi n°2016-1828 du 23 décembre 2016 portant adaptation du deuxième cycle de l'enseignement supérieur français au système Licence-Master-Doctorat,
- Vu les documents approuvés par la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 1er décembre 2022
- Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, approuvent les données obligatoires de la plateforme « trouver mon master » à savoir :

- les attendus à l'entrée en Master 1
- les licences recommandées
- les critères de sélection

Votants présents ou représentés : 27

Pour : 25

Abstention : 2

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Délibération 2022-425
Conseil d'administration
Séance du 16 décembre 2022

POINT N°12.4 CFVU : Approbation du délai des demandes de remboursement des droits d'inscription

Vu les articles L712-1 à L.712-6-1 du code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université validés au Conseil d'administration en date du 25 octobre 2019
Vu les documents approuvés par la Commission de la formation et de la vie universitaire du 1er décembre 2022

Les étudiants ayant payé la totalité des droits d'inscription peuvent demander le remboursement des frais engagés. La demande peut être rétroactive jusqu'à 2 ans à partir de l'année universitaire en cours.

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord, se prononcent favorablement sur le délai fixé à deux ans maximum pour demander un remboursement des droits d'inscription.

Votants présents ou représentés : 27

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fournière

Délibération 2022-426
Conseil d'administration
Séance du 16 décembre 2022

**POINT N°12.5 : Approbation de la demande de délocalisation du diplôme de la licence professionnelle
« management des activités commerciales »**

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu les documents approuvés par la commission de la formation et de la vie universitaire du 1^{er} décembre 2022

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent la demande de délocalisation du diplôme de la licence professionnelle « management des activités commerciales, option management des unités de restauration ». Cette formation est assurée par l'IUT de Saint-Denis en collaboration avec l'Institution d'études Francophones et l'Unity European College of Greece (Athènes) pour l'année universitaire 2022-2023.

L'IUT de Saint-Denis assurera une partie de la formation pour un volume horaire de 130 heures pour un effectif de 15 étudiants minimum.

Votants présents ou représentés : 27

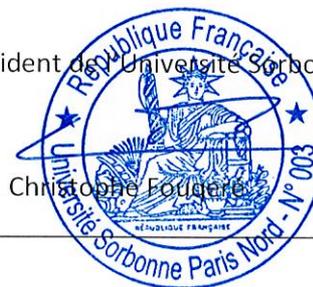
Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Délibération 2022-427
Conseil d'administration
Séance du 16 décembre 2022

POINT N°12.6: Approbation de la demande d'ouverture d'un nouveau parcours « En France parcours anglophone »

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu les documents approuvés par la commission de la formation et de la vie universitaire du 1^{er} décembre 2022

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent la demande d'ouverture en formation continue d'un nouveau parcours « En France parcours anglophone » en 2023 présentée par l'IUT de Villetaneuse en partenariat avec l'Université Iowa State University.

L'IUT de Villetaneuse assurera cette formation en anglais pour un effectif de 15 étudiants et pour un public anglophone natif. La période d'enseignement sera de 30 heures rassemblés sur une semaine.

Votants présents ou représentés : 27

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président
de l'Université Sorbonne Paris Nord
Christophe FOUQUERE



Délibération 2022-428
Conseil d'administration
Séance du 16 décembre 2022

POINT N°12.7: Approbation de la répartition des places en médecine, maïeutique, odontologique, pharmacie (MMOP) pour l'année 2022-2023

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu les documents approuvés par la commission de la formation et de la vie universitaire du 1^{er} décembre 2022

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent la répartition des places selon les voies d'accès (PASS-LAS1-LAS2) pour l'année 2022 -2023.

Répartition prévisionnelle (novembre 2022)						
	Médecine	Maïeutique	Pharmacie	Odontologique	TOTAL	% M+M+O+P (sans passerelles)
PASS	66	4	16	6	92	33%
LAS-1	67	3	20	3	93	33%
LAS 2/3	66	3	22	4	95	34%
Total PASS/LAS	199	10	58	13	280	100%

Passerelles	11
TOTAL MEDECINE	210

Votants présents ou représentés : 27

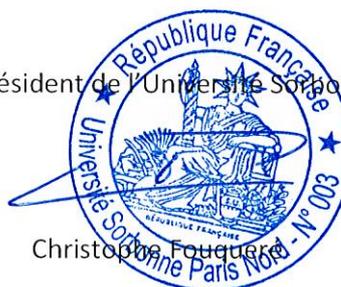
Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Christophe Fouquier

Délibération 2022-429
Conseil d'administration
Séance du 16 décembre 2022

POINT N°12.8 : Approbation de la création du diplôme inter universitaire international « Prise en soin globale de l'infection à VIH et de la Tuberculose » en République Démocratique du Congo

Visa :

Vu le code de l'éducation,

Vu les documents approuvés par la commission de la formation et de la vie universitaire du 1^{er} décembre 2022

Vu les documents présentés au Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration de l'Université Paris XIII, dénommée Sorbonne Paris Nord approuvent la création du diplôme inter universitaire international « Prise en soin globale de l'infection à VIH et de la Tuberculose » en partenariat avec l'Université Evangélique en Afrique (UEA) en République Démocratique du Congo.

Votants présents ou représentés : 27

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Délibération 2022-430
Conseil d'administration
Séance du 16 décembre 2022

POINT N°13.1 : Approbation des attributions du complément de financement « bourse au mérite » par l'école doctorale Galilée pour l'année 2022-2023

Le conseil d'administration approuve le relevé des décisions de la Commission recherche de la séance du 6 décembre 2022 pour le point suivant : complément de financement « bourse au mérite » de l'école doctorale Galilée pour 2022-2023.

Il s'agit d'une initiative lancée en 2013. Cette bourse s'adresse aux doctorants étrangers boursiers inscrits à l'école doctorale Galilée bénéficiant déjà d'un financement principal de leur thèse, complété à hauteur de 1 500 euros par mois. Cette bourse au mérite, dont son financement est abondé par un ½ contrat doctoral de l'école doctorale Galilée, complète le financement principal du doctorant sur une période de 36 mois maximum. Ce financement correspond à du fonctionnement et non à de la masse salariale. Il est calculé pour les doctorants en cotutelle au prorata de leur présence en France dans les laboratoires de l'école doctorale.

La liste des doctorants bénéficiaires a été approuvée lors du conseil de l'école doctorale le 25 novembre 2022.

Le conseil d'administration approuve le versement, à partir du 1^{er} janvier 2023, des bourses au mérite aux doctorants de l'école doctorale Galilée inscrits au titre de l'année universitaire 2022-2023 (liste en annexe).

Votants présents ou représentés : 27

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend part au vote : 0

Le Président de l'Université Sorbonne Paris Nord



Conseil de l'École doctorale Galilée
Extrait du registre des délibérations

Le 25 novembre 2022, l'École doctorale Sciences, technologie, santé – Galilée de l'Université Paris XIII dénommée Université Sorbonne Paris Nord a tenu séance à effet de délibérer sur les affaires inscrites à son ordre du jour.

Étaient présents ou représentés :

Représentants des unités de recherche

Anne AMY-KLEIN
Natacha BESSIS
Olivier BODINI
Marie-Christophe BOISSIER
Yueyun HU
Anissa MOKRAOUI
Adeline NAZARENKO
Francis NIER
Heiko RÖDEL
Philippe SAVARIN
Nadine VARIN-BLANK
Dominique VREL

Personnalités extérieures

Gilles GREGOIRE
Mohamed HIBTI
Frédéric LEROUX

Représentants élus des doctorants

Cassandra MAHE

Représentant des personnels BIATSS

Jaime ARIAS
Séverine GIROD

Les membres du conseil de l'école doctorale Sciences, technologies, santé - Galilée, réunis le 25 novembre 2022 se prononcent favorablement, à l'unanimité, sur l'attribution des bourses au mérite pour la campagne 2023 :

1^{er} année de financement :

- GIOTIS Konstantinos, doctorant en cotutelle au LSPM
- MASTOURI Chaima, doctorante en cotutelle au LSPM
- SAIDANE Mériem, doctorante en cotutelle au LSPM

2^{ème} année de financement :

- SQUID NOUR Nourelhouda, doctorante en cotutelle au LSPM
- YAHIA Asma, doctorante en cotutelle au LSPM
- ALIMI Wafa, doctorante en cotutelle au LSPM

4^{ème} année de financement :

- MARTINEZ SOTO Lino Javier, doctorant au LSPM
- CASTILLO ARVIZU Ken, doctorant au LSPM

Cette bourse au mérite, dont son financement est abondé par un 1/2 contrat doctoral de l'école doctorale Galilée alloué par l'Université en 2022, complète le financement principal du doctorant à hauteur de 1 500 €/ mois sur une période de 36 mois maximum (sous réserve de l'inscription en doctorat). Il est calculé pour les doctorants en cotutelle au prorata de leur présence en France dans les laboratoires de l'école doctorale.

Extrait certifié conforme.

Fait à Villeteuse, le 29 novembre 2022



Olivier BODINI

Directeur de l'École doctorale Galilée

NOM	PRENOM	Année universitaire d'inscription (Date d'inscription)	Année de thèse	Laboratoire	Directeur de thèse	Origine de la bourse	Montant mensuel de la bourse	Complément mensuel par USPN	Nombre de mois financés exercice 2022 (rappel)	Nombre de mois à financer pour l'exercice 2023	Complément annuel à attribuer pour l'exercice 2023	Versement mensuel lissé sur l'année	Date de début et de fin de versement	Observations
GIOTIS	Konstantinos	2022-2023	1	LSPM	Guillaume LOMBARDI	bourse projet de recherche Labo. Des hautes Tensions (Univ. Pratas-Grece)	760	740	néant	4	2 960	246,67	Début : 09/2023 Fin : 09/2024	Cotutelle. Présence en France à compter de septembre 2023 pour une durée de 12 mois
MASTOURI	Chaïma	2022-2023	1	LSPM	Radhi ABDELMOULA	bourse ED ENIS et Labo LASEM (univ sfax - Tunis)	750	750	néant	4	3 000	250,00	Début : 01/2023 Fin : 12/2025	Cotutelle. Présence en France de 4 mois par an. Sous réserve inscription en doctorat.
SAIDANE	Mériem	2022-2023	1	LSPM	Radhi ABDELMOULA	bourse ED ENIS et labo Génie Mécanique et environnement (univ Sfax - Tunis)	775	725	néant	4	2 900	241,67	Début : 01/2023 Fin : 12/2025	Cotutelle. Présence en France de 4 mois par an. Sous réserve inscription en doctorat.
										Total	8 860	8860		

NOM	PRENOM	Année universitaire d'inscription (Date d'inscription)	Année de thèse	Laboratoire	Directeur de thèse	Origine de la bourse	Montant mensuel de la bourse	Complément mensuel par USPN	Nombre de mois financés exercice 2022 (rappel)	Nombre de mois à financer pour l'exercice 2023	Complément annuel à attribuer pour l'exercice 2023	Versement mensuel lissé sur l'année	Date de début et de fin de versement	Observations
ALIMI	Wafa	2020-2021 (02/02/2021)	3	LSPM	Samir FARHAT	Mission universitaire et éducative de la Tunisie- bourse 01/2024	800	700	12	12	8 400	700,00	Début : 01/2022 Fin : 01/2024	
SOUID NOUR	Nourelhouda	2020-2021 (03/05/2021)	3	LIPN	Kais KLAI	Erasmus- 01/12/2021 au 31/07/2022 (8 mois) + 4 mois à compléter	850	650	7	5	3 250	270,83	Début : 01/2022 Fin : 05/2023	Cotutelle. Présence 7 mois en France
YAHIA	Asma	2021-2022 (14/10/2021)	2	LSPM	Samir FARHAT	Erasmus - 01/10/2021 au 31/07/2022 (10 mois) + 2 mois à compléter	850	650	7	5	3 250	270,83	Début : 01/2022 Fin : 05/2023	Cotutelle. Présence 7 mois en France
										Total	14 900	14900		

NOM	PRENOM	Année universitaire d'inscription (Date d'inscription)	Année de thèse	Laboratoire	Directeur de thèse	Origine de la bourse	Montant mensuel de la bourse	Complément mensuel par USPN	Nombre de mois financés exercice 2022 (rappel)	Nombre de mois à financer pour l'exercice 2023	Complément annuel à attribuer pour l'exercice 2023	Versement mensuel lissé sur l'année	Date de début et de fin de versement	Observations
MARTINEZ SOTO	Lino Javier	2019-2020 (12/10/2019)	4	LSPM	Silvana MERCONE	CONACYT (Mexique)	1 090	410	12	3	1 230	102,50	Début : 01/2020 Fin : 03/2023	prolongation bourse Conacyt motif covid
CASTILLO ARVIZU	Ken	2019-2020 (12/11/2019)	4	LSPM	Jocelyn ACHARD	CONACYT (Mexique)	1 090	410	12	3	1 230	102,50	Début : 01/2020 Fin : 03/2022	prolongation bourse Conacyt motif covid
										Total	2 460	2460		
										total global		26220		